Structuration des communautés pour la gestion des écosystèmes: Études de cas dans les basses vallées des fleuves Mono et Ouémé au Bénin

1. CONTEXTE ET PERTINENCE DES EXPERIENCES

Les **milieux humides du Sud Bénin** se caractérisent par une **biodiversité exceptionnelle** offrant divers **services écosystémiques** aux communautés humaines. Ils servent également d'habitat permanent ou temporaire à de nombreuses espèces animales qui les utilisent pour se nourrir, se reproduire et se reposer. Mais, la forte dépendance des communautés locales vis-à-vis de ces écosystèmes accentue la pression qu'ils subissent. Cette forte **pression anthropique** est essentiellement due à la poussée démographique qui induit la surexploitation des ressources, aux diverses pratiques qui sont sources de pollution, ayant pour conséquences une baisse de la biodiversité et une menace pour la survie des populations.



Photo drone
Aire communautaire de conservation de la Biodiversité Bouche du Roy
(© Join For Water)

Dans ce contexte, la mobilisation et l'**implication des communautés locales** à la gestion durable de ces ressources communes apparaissent comme des approches efficaces pour concilier la préservation de ces écosystèmes avec les besoins socio-économiques desdites communautés. Ainsi, une **gestion participative** organisée par les communautés riveraines avec l'appui des autorités locales, des services techniques de l'État et des partenaires au développement permet de promouvoir des pratiques d'exploitation inclusives et consensuelles pour renforcer la résilience socio-écologique.

En effet, les populations riveraines de ces ressources entretiennent des interactions quotidiennes avec leur environnement naturel. De ce fait, elles disposent d'une connaissance empirique précieuse des dynamiques écologiques et des ressources naturelles dont elles dépendent. Dès lors, leur responsabilisation dans les processus de planification, de gestion et de suivi de ces ressources communes est perçue comme une condition d'appropriation et de durabilité. Suivant cette logique, diverses initiatives de structuration des communautés sont alors promues dans les deux bassins du fleuve Mono et du fleuve Ouémé au Sud du Bénin.

A travers le « Programme 2022-2026 » et le Projet « Résilience socio-écologique des mangroves » mis en œuvre respectivement par **Join For water** et **Louvain Coopération** avec les appuis des ONG nationales partenaires que sont **CREDEL** et **Éco-Bénin**, des structures professionnelles ou communautaires de gestion des ressources naturelles ont été mises en place ou accompagnées. Ces initiatives visent à améliorer la résilience des populations des plaines alluviales du Mono et de l'Ouémé en proposant des solutions qui répondent à leurs besoins à travers un **accès durable aux services écosystémiques** tout en préservant ces ressources.

La présente note se focalise sur des **actions de mobilisation et de structuration des communautés** dans les basses vallées du fleuve Mono (communes de Athiémé, et de Comè) et du fleuve Ouémé (Communes de Dangbo et des Aguégués) au Bénin. Elle porte spécifiquement sur l'expérience de mise en place des Comités Locaux de l'Eau (CLE) dans la basse vallée de l'Ouémé, celle de mise en place du Comité de Gestion de l'Aire Communautaire de Conservation de la Biodiversité (ACCB) du Lac Ahémé et celle de mise en place de l'Association pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Écologique (AGEMAPI) dans la Réserve de la Biosphère Transfrontalière du Bassin du Mono. Ces expériences permettent d'illustrer l'une des quatre cibles stratégiques de SECORES[1] qui est l'amélioration des droits, politiques et de la gouvernance des écosystèmes et des ressources naturelles.

2. APPROCHES DE STRUCTURATION DES COMMUNAUTES

Au Bénin, la mise en place des **Comités Locaux de l'eau** (CLE) suit une approche définie par la Direction Générale de l'Eau (DG-Eau) avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) actifs dans le secteur. Les CLE sont composés de familles d'usagers des ressources en eau d'une Unité Hydrologique (UH). En effet, une Unité Hydrologique est définie au Bénin comme un territoire ayant une cohérence hydrologique c'est-à dire un sous bassin à partir du deuxième ordre d'un cours d'eau ou le bassin drainé par un plan d'eau. Elle sert de zone de compétence à un CLE. Mais dans les plaines alluviales, la délimitation des **Unités Hydrologiques** est très difficile dans la mesure où leurs exutoires en aval se retrouvent dans les fleuves et les territoires qu'ils balaient depuis leur amont sont assez vastes.

Pour se soustraire de cette difficulté, Join For Water a contextualisé l'approche en considérant les « **territoires d'influence des canaux d'eau** ». Ces canaux rassemblent les acteurs autour d'une vision commune, formant des espaces hydro-sociaux. Ainsi, les territoires d'influence des canaux se réfèrent à l'espace agricole drainé. En reconnaissant les intérêts croisés des acteurs pour les canaux, la démarche a facilité la mobilisation collective à l'échelle des

[1] Réseau belge sur la résilience socio-écologique-RSE créé en 2022 avec pour objectifs de : a) améliorer les connaissances sur la résilience socio-écologique par l'apprentissage et l'échange ; b) placer la résilience socio-écologique au premier plan des agendas politiqu es par le biais du plaidoyer et du dialogue ; c) stimuler les synergies entre les acteurs intéressés.

territoires en créant une échelle de gestion partagée entre usagers, responsables techniques, communautaires et institutionnels. Les familles d'usagers à ces échelles de territoires d'influence sont constituées des pêcheurs, des mareyeuses, des agriculteurs, des éleveurs, des maraîchers, etc. Ces CLE ainsi mis en place constituent des structures de gouvernance des ressources en eau à l'échelle locale. Cette approche a été suivie pour la mise en place de deux CLE, celui de Dangbo-Aguégués appelé localement "*Gnonnan Sinhwin Ton*" et celui de Aguégués-Porto-novo appelé localement "*Osin Gnon*". Composés des représentants des familles d'usagers issus de divers villages, le CLE de Dangbo-Aguégués a été créé pour assurer la gestion durable des ressources en eau dont un réseau de drains agricoles liant les localités des deux communes.

A l'instar des CLE, des Comités de Gestion multi-acteurs sont mis en place pour assurer la gestion des **Aires Communautaires de Conservation de la Biodiversité** (ACCB) dans la basse vallée du fleuve Mono. En effet, les ACCB sont des aires hydro géographiques définies à l'intérieur de la **Réserve de Biosphère Transfrontalière du Mono** au Bénin. Au total, neuf ACCB sont déjà définies et dotées d'organes de gestion qui ont élaboré leurs plans de gestion. Au nombre de ces ACCB figure celle du Lac Ahémé. Le Comité de Gestion de l'ACCB du Lac Ahémé ou « Association Hin-Dhôkoun », signifiant en langue locale « la richesse du lac », a été mise en place à l'issue de l'assemblée générale tenue en août 2023. Elle est représentée à l'échelle des villages appartenant à cette aire par des comités locaux de l'ACCB, soit trente-deux comités locaux au total. Ce sont les bureaux des comités locaux, avec l'appui des autorités communales, qui élisent les membres du Comité de Gestion de l'ACCB composé de neuf membres. Louvain Coopération fait partie des principaux partenaires techniques et financiers ayant suscité et accompagné le processus de mise en place du comité de gestion de l'ACCB du Lac Ahémé.

Quant à l'**Association pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Écologique** (AGEMAPI), elle a été mise en place dans la commune d'Athiémé par Join For Water. Elle est principalement constituée des membres des dix coopératives maraîchères bénéficiaires des appuis de JFW dans cette Commune. Elle représente une faîtière de ces coopératives de maraîchers à l'échelle communale.

3. ROLES DES STRUCTURES CREEES ET PRINCIPAUX RESULTATS PRODUITS OU ESPERES

La principale spécificité des deux **CLE** mis en place dans les communes de Dangbo et des Aguégués réside dans la prise en charge et la coordination des activités d'entretien des canaux et des drains restaurés. Le CLE de Dangbo-Aguégués sert d'espace de concertation entre les communautés appartenant au territoire d'influence des canaux restaurés. Avec l'appui de CREDEL ONG et de Join For Water, les membres ont défini des mécanismes d'entretiens réguliers des drains. Ainsi, deux **campagnes d'entretiens des canaux** sont prévues chaque année.

Les communautés ont été sensibilisées sur l'importance de ces entretiens qu'elles devront organiser. Cette organisation traduit le niveau d'engagement des communautés et contribue ainsi à la durabilité de l'initiative de gestion des canaux et drains. Cet engagement se traduit par la valorisation de la main-d'œuvre locale à travers l'approche de **Haute Intensité de Main-d'œuvre** (HIMO) pour assurer les travaux d'entretien des canaux et drains. Grâce à ce CLE,

la collaboration inter-villages, notamment entre Mitro, Hêtin et Sota, a permis d'harmoniser les actions, de mutualiser les efforts et de favoriser une gestion concertée de ces ouvrages de drainage.

Concernant le **Comité de Gestion de l'Aire Communautaire de Conservation de la Biodiversité** du Lac Ahémé, il est mis en place pour assurer la pérennisation des ressources de cette aire cruciale pour la biodiversité et l'économie locale. Louvain Coopération fait partie des principaux Partenaires techniques et Financiers (PTF) ayant accompagné le Ministère en charge du cadre de vie dans la mise en place de ce comité. Ainsi, les différents PTF ont donc appuyé le comité dans l'élaboration de son **Plan d'Aménagement et de Gestion** (PAG) pour la période 2024-2034. Ce plan présente les différentes zones et leurs affectations ainsi que les activités de conservation prioritaires.

Le comité de gestion mobilise différentes catégories d'acteurs de l'ACCB et sert de point d'ancrage pour les différents intervenants dans ladite aire. Les PTF désireux d'y intervenir s'alignent généralement sur les priorités contenues dans le PAG. Le comité a été appuyé dans l'organisation des opérations de **patrouille de surveillance** afin de protéger les ressources de l'ACCB contre les mauvaises pratiques. L'administration publique à travers le service des eaux et forêts a été impliquée dans ces opérations.

Quant à l'**Association pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Écologique** (AGEMAPI) créée dans la commune d'Athiémé, elle sert de cadre d'échanges sur la gestion durable des ressources en eau et des infrastructures mises en place dans le cadre du Programme 2022-2026 de Join For Water. Elle vise à insuffler une meilleure prise de conscience par rapport à la gestion des zones humides et une **attention de la communauté vis-à-vis de l'environnement**. Pour ce faire, elle travaille pour l'adoption de l'**agroécologie** par les producteurs maraîchers afin de disposer de sources d'eau saine, sécurisée au profit des écosystèmes aquatiques.

Le bureau de AGEMAPI sert de faîtière à quatre comités de zone où les producteurs sont appuyés dans la commune et définit les modalités de **location forfaitaire des équipements** dont les coopératives ont bénéficié. Les recettes des opérations de location des équipements servent à assurer l'entretien et l'amortissement des équipements. Cette organisation traduit l'appropriation des initiatives par les producteurs pour garantir la durabilité des équipements. Elle assure également le suivi et la gestion des recettes de pêche au niveau du trou à poisson mis en place dans le cadre dudit projet.

4. FACTEURS DE DURABILITE DES RESULTATS

La durabilité des initiatives de structuration des communautés pour la gestion des ressources en eau dans les basses vallées des fleuves Ouémé et Mono au Bénin repose sur quatre principaux faisceaux de facteurs à savoir l'ancrage institutionnel de ces structures, l'approche de leur mise en place, les services écosystémiques offerts et le degré d'engagement des communautés.

- L'**ANCRAGE INSTITUTIONNEL**.
  La mise en place des **CLE** et des Comités de gestion des ACCB est légitimée par des institutions étatiques. Ainsi, la création des CLE est une initiative du Ministère en charge de l'eau portée par la **Direction Générale de l'Eau** (DG-Eau). Il ne s'agit donc pas d'une initiative localisée mais plutôt étendue à l'échelle des quatre bassins hydrographiques du

Bénin. Les CLE constituent le noyau institutionnel qui porte les initiatives de **Gestion Intégrée des Ressources en Eau** (GIRE) à la base. Les réformes en cours pour mieux définir les modalités d'opérationnalisation des CLE vont davantage renforcer leurs capacités existentielles. De ce fait, les CLE bénéficient d'un ancrage institutionnel à l'échelle des bassins et à l'échelle nationale qui les légitime et garantit leur durabilité. Il en est de même des Comités de Gestion des **ACCB** dont la mise en place est initiée et légitimée par un arrêté du **Préfet du département** dans lequel se trouve l'ACCB. Quant à l'AGEMAPI, il s'agit d'une initiative localisée promue par Join For Water à l'échelle de la commune d'Athiémé. Sa durabilité tient beaucoup plus aux intérêts que les membres en tirent pour leurs propres besoins et ceux de la communauté. Par ailleurs, l'ancrage institutionnel peut également ouvrir des fenêtres d'opportunité pour permettre à ces structures de capter davantage de financements extérieurs,

- L'APPROCHE DE **MISE EN PLACE** DE CES STRUCTURES.
  La mobilisation de différentes familles d'usagers, d'autorités coutumières, de structures déconcentrées et décentralisées traduit un mode de **gouvernance ouverte** qui valorise chaque catégorie d'acteurs dans les instances mises en place. Cette approche **participative** de mise en place de ces structures autorise à postuler la durabilité des structures créées pour assurer la gestion des ressources naturelles dans les deux bassins.

- LES **SERVICES ECOSYSTEMIQUES** OFFERTS.
  La mise en place des CLE et des Comités de Gestion de l'ACCB, de l'AGEMAPI, etc. offre des possibilités de **concertation** entre les différentes parties prenantes et d'une gestion équitable des ressources naturelles. La définition des **règles et normes de gestion** et la mise en place des structures de gestion vont contribuer à réduire l'ampleur des mauvaises pratiques destructrices des ressources naturelles. De ce fait, les individus et les communautés tireront des avantages pluriels de la gestion de ces ressources.

- LE **DEGRE D'ENGAGEMENT** DES COMMUNAUTES.
  Les espaces de débats publics créés au travers des structures de gestion mises en place favorisent l'engagement des acteurs communautaires parfois même sans tenir compte des intérêts financiers qu'ils en tireront. De même, le degré d'engagement sera positivement influencé par la disponibilité des services écosystémiques et l'approche participative développée pour la mise en place de ces structures.

5. DIFFICULTES RENCONTREES

Les principales difficultés liées à la structuration des communautés pour la gestion durable des ressources naturelles sont surtout liées au **fonctionnement** desdites structures. Dans la plupart des cas, ces structures sont peu fonctionnelles dès lors que les partenaires qui les ont appuyées financièrement se retirent en fin de projet. Faute de ressources, elles éprouvent des difficultés à assurer divers frais de fonctionnement comme les frais de déplacement et de restauration surtout que les membres ne résident pas souvent dans les mêmes localités ou villages. A ces difficultés s'ajoutent des **risques de conflits internes** et de **non-respect des règles** définies soit consensuellement soit par les leaders.

Par ailleurs, le bénévolat qui caractérise les activités au sein de nombreuses structures communautaires de gestion des ressources communes constitue un risque potentiel de dysfonctionnement de ces structures.

6. LEÇONS A TIRER

a. Les communautés sont plus engagées et motivées à participer aux activités de restauration des écosystèmes aquatiques et terrestres lorsqu'elles sont davantage responsabilisées et qu'elles sont aussi rassurées des divers **bénéfices individuels et/ou collectifs** qu'elles peuvent en tirer à court et moyen termes.

b. En structurant les communautés à la base ou en accompagnant des structures communautaires existantes pour une bonne gestion des ressources naturelles, les approches de mise en œuvre des activités de résilience socio-écologique dans les basses vallées de l'Ouémé et du Mono au Bénin favorisent la **responsabilité** et l'**engagement** des **communautés** bénéficiaires, conditions essentielles pour l'appropriation et la durabilité des services écosystémiques. L'approche participative adoptée a permis aux acteurs locaux de s'approprier pleinement les concepts et messages relatifs à la gestion durable des ressources en eau et de la biodiversité.

7. RECOMMANDATIONS

La **pérennisation** des initiatives de structuration des communautés pour la gestion collective des ressources communes nécessite un **appui institutionnel et technique** sur une longue période afin de leur permettre d'acquérir les capacités organisationnelles, techniques et financières nécessaires pour leur fonctionnement autonome.